



**BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES
BAGNOLS
N° 20**

Le 12 septembre 2023

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01 septembre 2023

Excusés : Jonathan BERTHOULE (représenté par Alexandre VERDIER)

Olga BERTHOULE (représentée par Léo GARENNE)

Absente : Cécile MAHE

Secrétaire de séance : Léo GARENNE

Toutes les décisions sont prises à l'unanimité.

I. CREATION D'EMPLOI

Le Conseil municipal décide de créer un emploi d'adjoint technique à temps complet, à compter du 04 septembre 2023.

II. ACTUALISATION DES CHARGES LOCATIVES DES LOGEMENTS

Le Conseil municipal fixe le montant mensuel des charges locatives à compter du 01 octobre 2023.

III. ACTUALISATION DES CHARGES LOCATIVES DES CABINETS (MEDICAL, DE KINESITHERAPIE ET D'OSTEOPATHIE)

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal que le changement d'ouvertures (fenêtres et portes extérieures) a permis une nette baisse des frais de chauffage (- 3 700 € sur un an).

Par délibération en date du 13 juillet 2022, le Conseil municipal avait fixé le montant mensuel des charges locatives des cabinets à 205 €. Afin de mettre à jour le montant annuel des charges locatives 2022-2023, inférieur à ce qui avait été voté, le Conseil municipal décide de rembourser la somme de 390 € à chaque cabinet soit au total 1 170 €. En raison de l'installation des compteurs de chauffage chaque cabinet paiera maintenant sa propre consommation. Les charges locatives restantes de chaque praticien sont donc fixées à 30 € par mois à compter du 01 octobre 2023.

IV. TARIFS CANTINE SCOLAIRE 2023/2024

Le Conseil municipal décide de maintenir les tarifs pour l'année scolaire 2023/2024 :

- Prix du repas : **6.60 €**
- Participation des parents par enfant : **3.55 €**

V. TARIFS DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE

Le Conseil municipal fixe les tarifs pour l'année scolaire 2023-2024 comme suit :

- Forfait de 30 € par trimestre par enfant
- Forfait de 45 € par trimestre si plus d'un enfant par famille
- 3 € par heure et par enfant pour une utilisation occasionnelle.

VI. SUBVENTIONS POUR TRANSPORTS SCOLAIRES

Le Conseil municipal décide de rembourser la totalité des frais de transports scolaires aux familles de la Commune de Bagnols dont les enfants fréquentent le RPI Bagnols - Larodde pour l'année scolaire 2022/2023.

VII.ADOPTION NOMENCLATURE M57 AU 01 JANVIER 2024

Le Conseil municipal approuve la mise en place obligatoire de la nomenclature M57 et l'expérimentation du compte financier unique à compter du 1^{er} janvier 2024.

VIII.QUESTIONS DIVERSES

1-Le Conseil municipal donne un avis favorable pour l'accueil des TPS (à partir de 2 ans et demi) la demi-journée de 8h45 à 12h15 (Possibilité de garderie mais pas de cantine) dès janvier 2024.

2-Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal que la hausse des impôts fonciers est dûe à l'augmentation des bases et non à l'augmentation du taux d'imposition communal.

INFORMATIONS DIVERSES

CENTENAIRE DU MONUMENT AUX MORTS

La cérémonie du centenaire de l'inauguration du Monument aux morts se tiendra le samedi 23 septembre à 10h45.

Une messe sera célébrée le même jour à 9h30.

JARDIN CONSERVATOIRE

Les Bagnolais(es) sont cordialement invités(es) à l'inauguration des travaux réalisés par l'association Jardin, Verger et Biodiversité, en partenariat avec le Conseil départemental du Puy-de Dôme le 23 septembre 2023 à 18h30.

MISE EN PLACE DE BACS A ORDURES MENAGERES

Suite à la décision du SMCTOM, des bacs à ordures ménagères collectifs seront prochainement installés dans les même conditions que les bacs jaunes.

BUS CLERMONT /MAURIAC

Les horaires ont été modifiés. Vous trouverez les nouveaux horaires de la fiche horaire P47 sur le site : "larégionvustransporte.fr" ou en Mairie.

ELAGAGE ARBRES

Il est rappelé aux propriétaires qu'il leur appartient d'assurer l'élagage de leurs arbres au-dessus des lignes téléphoniques et électriques.

GOBELETS

La commune a mis à disposition des gobelets pour les associations. Celles qui en disposeraient peuvent les ramener en Mairie. Merci.

REMERCIEMENTS ASSOCIATIONS

Le Maire et l'ensemble du Conseil municipal remercient les associations et les bénévoles qui se sont investis cet été et qui s'investissent toute l'année pour l'animation de la commune.